

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

BULLETIN
DE LA
COMMISSION
DES
ANTIQUITÉS ET DES ARTS

(Commission de l'Inventaire des Richesses d'Art)

LISTE ET ADRESSES DES MEMBRES DE LA COMMISSION
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES : (ANNÉES 1926-1929)
NOTICES ET MÉMOIRES PRÉSENTÉS A LA COMMISSION

XLV^e ET XLVI^e VOLUMES



RODEZ
IMPRIMERIE P. CARRÈRE (MAISON FONDÉE EN 1624)

1931

COLLECTION DE SILEX A LA MAIRIE DE MONTREUIL-SUR-EPTE. — M. Plancouard signale qu'une très intéressante collection de pierres, silex et monnaies est conservée à la mairie de Montreuil-sur-Epte, mais ne peut être commo-

dément exposée à défaut de vitrines. La Commission charge son Président d'appuyer auprès de l'administration préfectorale la demande formulée par la commune en vue d'obtenir une subvention destinée à faire cette acquisition.

DÉCOUVERTE DE TOMBES A MONTREUIL-SUR-EPTE. — M. Plancouard rend ensuite compte de la découverte, sur l'emplacement d'un ancien chemin en bordure du cimetière de Montreuil-sur-Epte, d'un certain nombre de cercueils de pierre. Ceux-ci ont malheureusement été aussitôt brisés, à l'insu du maire de la commune, qui, prévenu trop tard, s'est trouvé dans l'impossibilité d'intervenir d'une façon efficace.

DOLMEN DE COPPIÈRES. — M. Plancouard porte enfin à la connaissance de la Commission que le dolmen de Coppières, situé sur le territoire de la même commune et classé au nombre des monuments historiques par arrêté ministériel du 7 mai 1895, se trouve actuellement inaccessible, en raison de l'invasion par les épines du champ où il se trouve. Le Bureau est chargé de faire auprès de la municipalité de Montreuil-sur-Epte et de la Société préhistorique de France les démarches nécessaires pour que ce dolmen soit dégagé et que son emplacement soit indiqué aux visiteurs par des plaques indicatrices.